

Conseil communal du 29 juin 2017

Interpellation citoyenne sur la transparence

M. Loïc Fraiture : M. le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins et conseillers communaux, mesdames, messieurs, bonjour.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux scandales ont éclaté à propos des rémunérations accordées à des mandataires publics, parfois même pour des réunions qui n'ont jamais eu lieu. Je vais en citer quelques-unes :

- 60.000 euros de budget du Samusocial, dépensés pour les jetons de présence des administrateurs, dont Yvan Mayeur et Pascale Peraïta, alors que nous n'avons pas de preuves tangibles que des réunions de travail aient vraiment eu lieu ;

- 735.000 euros pour Armand De Decker, en guise de pot-de-vin pour son action en faveur de la transaction pénale dans l'affaire du *Kazakhgate* ;

- 18.000 euros comme conseiller de Telenet, une filiale de Nethys, pour Siegfried Bracke de la N-VA, président de la Chambre en plus de six autres mandats rémunérés ;

- 320.000 euros par an pour M. Vanraes, président démissionnaire du CPAS d'Uccle et administrateur de la SRIB, alors que, d'une part, ce genre de cumul est interdit et que, d'autre part, une telle rémunération est proscrite par l'esprit de la loi plafonnant les revenus des mandataires publics ;

- 92.000 euros pour M. Hutchinson pour ses fonctions de commissaire à l'Europe pour la Région bruxelloise, en plus de son salaire d'échevin de notre commune ;

- et 56.500 euros + 714 euros de jetons de présence par réunion, ainsi qu'une voiture de société, pour les quatre administrateurs de Vivaqua, dont Mme Cathy Marcus, première échevine de notre commune.

En plus de cela, Mme Marcus percevrait des rémunérations chez Hydralis, Hydrobru, Crémabru, Mutualités socialistes. Elle exerce également une fonction chez Easybrussels, en plus d'être échevine des Affaires sociales, des Contrats de quartier, des Espaces public, du Logement, du Personnel, des Sports, des Programmes européens, de la Rénovation urbaine.

Au total, on serait aussi curieux de savoir si l'ensemble de toutes ces rémunérations ne dépasserait pas ce qui était prévu dans le palier des 150% inscrit dans l'ordonnance de 2006.

Alors que les citoyens, eux par contre, sont victimes des politiques d'austérité et du manque d'emplois disponibles, qu'ils paient leurs factures Vivaqua de plus en plus cher et font encore des dons au Samusocial et s'engagent dans du bénévolat pour les sans-abri, comprenez-vous, monsieur Picqué, monsieur le bourgmestre, que l'on soit interpellés lorsque vous déclarez que ces rémunérations seraient « peut-être un peu déplacées » ?

Comprenez-vous que les citoyens ne croient pas qu'il s'agisse de cas isolés mais plutôt d'un système organisé qui profite à une minorité de personnes venant de l'ensemble des partis traditionnels.

Les revenus des citoyens sont bien connus de l'État, et c'est normal. Pourquoi est-ce que toutes les rémunérations des hommes et des femmes politiques, qu'elles soient publiques ou privées, ne pourraient être connues des citoyens ?

Ne pourrait-on pas, comme dans d'autres pays – Norvège, Suède, Canada – faire adopter des pratiques plus saines en termes de transparence et de contrôle démocratique pour ce qui concerne la gestion des organismes d'intérêt public ; par exemple, faire participer des représentants du monde associatif dans les CA des organismes d'intérêt public ? Ou imposer la transparence des mandats et des rémunérations publics et privés ?

Très concrètement, comme cela a été le cas lors de la lutte contre le TTIP, le Conseil ne pourrait-il montrer à nouveau l'exemple en adoptant dans un premier temps une motion qui engage l'ensemble des membres de cette assemblée à publier solennellement l'entièreté des mandats et des rémunérations publics et privés ?

Le but, évidemment, serait de promouvoir la transparence et l'égalité entre le monde politique et civil, mais aussi de permettre le contrôle démocratique des citoyens sur leurs élus.

En conclusion, nous pensons qu'il est urgent que les fonctions d'intérêt public soient exercées dans le but de servir et non de se servir. En plus de vouloir mettre fin aux gains extravagants qui sont réalisés par des profiteurs, nous jugeons qu'il est urgent d'adopter des mesures drastiques pour reconnecter les élus avec la réalité. Les rémunérations éhontées, les cumuls privés-publics, le manque de transparence, tout cela pousse à d'inévitables conflits d'intérêt, tout cela conduit nos élus à adopter une certaine culture, la culture des grands PDG plutôt que celle du peuple.

La culture des grands PDG, c'est la culture de la privatisation, du démantèlement du service public, de l'emploi précaire, de la concurrence entre travailleurs, de l'austérité, du partenariat public-privé.

Pour nous, il est fondamental que les citoyens puissent savoir de quel côté se situent les élus pour lesquels ils veulent voter.

La démocratie et la politique sont des engagements d'une très grande importance auxquels il convient de donner goût à chacun plutôt que d'en inspirer le dégoût et le rejet.

M. le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins et conseillers communaux, merci pour votre écoute et vos réponses.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
Monsieur le bourgmestre, j'ai une question de procédure.

Comme le groupe Ecolo a déposé une question sur le même sujet, on risque d'avoir un double débat. Je demanderais que l'on puisse poser notre question maintenant, d'autant que l'interpellation citoyenne du PTB reprend en fait des informations contenues dans notre question et qui ne figuraient pas dans le texte original de leur interpellation.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Je ne vais pas provoquer un incident de procédure mais, normalement, on ne peut faire cela.

On ne va pas commencer à se disputer sur des questions de procédure alors que ce qui importe, c'est le fond des affaires.

Moi, j'accepte cela, à la condition que, s'il y a moyen, vous résumiez votre question.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
C'est un débat important donc cela vaut la peine d'y consacrer un peu de temps.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Oui, d'accord, mais essayez quand même, puisque je suis souple avec le règlement, de ne pas faire un usage excessif de ce temps de parole, que j'accorderai également aux autres groupes. Essayez de raccourcir.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Je vous remercie.

Vendredi dernier le JT de RTL consacrait l'un de ses sujets aux rémunérations des quatre administrateurs membres du conseil de gérance de l'intercommunale Vivaqua. Parmi ces quatre administrateurs, notre échevine, Cathy Marcus. On y apprenait entre autres que Mme Marcus bénéficiait d'un revenu fixe de 56.546 euros/an et d'un jeton de

714 euros par présence aux réunions de CA, ainsi qu'un jeton de présence de 710 euros au CA d'Hydralis qui gère les pensions des 1.500 employés de Vivaqua.

Mme Marcus bénéficie également d'une voiture de fonction de Vivaqua et a bénéficié de voyages, notamment en Australie et à Dubaï.

Mme Marcus a par ailleurs trois autres mandats rémunérés comme administratrice chez Hydrobru, Cremabru et à la Fédération des mutualités socialistes du Brabant. Mme Marcus gère également l'agence Easybrussels, nichée au sein du ministère régional bruxellois et chargée de la simplification administrative où elle a été déléguée par le gouvernement. On en viendrait presque à oublier que Mme Marcus est également échevine dans notre commune des Affaires sociales, des Archives, des Contrats de quartier, des Espaces publics, du Logement, avec la Régie foncière, du Personnel, des Programmes européens et de la Rénovation urbaine et enfin des Sports.

Des fonctions qui, chacune prise séparément, nécessitent en principe un temps plein. Le collègue de Mme Marcus au conseil de gérance de Vivaqua, M. Dubru, expliquait d'ailleurs à la presse ce week-end, que le mandat d'administrateur au conseil de gérance nécessitait : « un volume de travail et de responsabilité important [...] une disponibilité presque permanente ».

À moins de disposer de dons d'ubiquité ou de journées de 72 heures, il nous est permis de nous interroger sur la réelle disponibilité de Mme Marcus pour ces diverses fonctions et mandats.

Mais en dehors du cumul de temps de Mme Marcus, si l'on s'intéresse maintenant à ses rémunérations, et en ne tenant pas compte de ses revenus à Easybrussels, sujets à interprétation sur le caractère de mandat public ou pas, et qui ne rentrent donc pas dans le calcul des 150%, contrairement à ce que la presse a dit ce matin, nous avons :

Pour Vivaqua, Hydralis et sa fonction d'échevine, un total de rémunérations connues de 10.157€ brut/mois, sans compter la voiture, les voyages et les rémunérations des mandats de Crémabru, des Mutualités socialistes du Brabant et Hydrobru.

Pour rappel, les avantages en nature sont pris en considération dans le plafond des 150%.

En ce qui concerne M. Picqué, qui cumule la fonction de bourgmestre et de président du Parlement bruxellois – ici aussi, l'équivalent de deux temps plein – les rémunérations tombent clairement sous le coup de l'ordonnance de 2006 qui instaure le plafond de 150%.

M. Picqué gagne en étant au plafond 8.600 euros net par mois, auxquels il faut ajouter 2.700 euros net environ comme indemnités pour fonction spéciale, en tant que président d'assemblée – qui n'entrent pas en compte pour le plafond –, et un forfait pour frais de 1.506 euros. On est donc à environ 13.000 euros net pour M. Picqué.

En ce qui concerne M. Hutchinson, il exerce la fonction d'échevin et de commissaire à l'Europe et aux organisations internationales auprès de la Région. Il cumule donc un salaire d'échevin et une rémunération de 92.000 euros brut par an, sous statut d'indépendant.

Ici encore il ne dépasse pas le plafond des 150% mais se pose la question du cumul et du temps disponible pour ses fonctions.

Force est de constater que, dans d'autres communes, le contrôle de ce plafond semble aléatoire. La commune d'Uccle en a fait les frais tout récemment avec les cas de M. Boris Dillières et de M. Armand De Decker.

Je souhaiterais dès lors vous poser les questions suivantes pour la commune de Saint-Gilles.

Peut-on connaître les rémunérations des autres mandats publics de Mme Marcus ?

Depuis l'entame de cette mandature, la commune de Saint-Gilles a-t-elle veillé à ce que le plafond de revenus fixé par l'ordonnance de 2006 soit respecté ?

Quels sont les membres du Collège et du Conseil qui tombent sous le coup des articles 3 et suivants de cette ordonnance ?

Afin de calculer la somme à retrancher éventuellement sur le salaire de certains membres du Collège et éventuellement du Conseil – dans ce cas, sur les jetons de présence –, a-t-on pris en compte l'indemnité parlementaire mais aussi les émoluments afférents aux mandats dans les OIP et intercommunales ?

Dans l'affirmative, quelle économie cela représente-t-elle pour Saint-Gilles sur une base annuelle ?

Dans la négative, à combien s'élèvent les montants non retranchés –et qui ont donc été indûment versés par la Commune ?

Comment les membres concernés du Collège et du Conseil prévoient-ils de se mettre en conformité vis-à-vis de la législation existante ?

Quel dispositif envisagez-vous pour l'avenir ?

Enfin, je conclurais en revenant sur le rapport que demande l'ordonnance de 2006 sur la transparence des mandats et que nous avons évoqué la semaine passée lorsque nous avons voté le point sur la publication et la transparence des mandats.

Je vous avais demandé si nous pouvions avoir ce rapport. Vous m'avez répondu qu'il ne serait pas disponible avant le mois de septembre. Or, si on relit l'article 7 de l'ordonnance, ce rapport doit se faire chaque année, trois mois maximum après la fin de l'année civile. Cela signifie que nous aurions dû avoir ce rapport à la fin mars de cette année, pour l'année civile 2016. Pourtant, lorsque je vous ai demandé une copie de ce rapport, il semblait loin d'être prêt.

Je voudrais savoir pourquoi nous ne sommes pas en conformité avec l'ordonnance et s'il ne serait pas possible de l'avoir un peu plus tôt que le mois de septembre.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Je voudrais vous dire, madame, que j'ai été indulgent pour que nous puissions organiser nos travaux sans incident.

À partir du moment où vous sortez de votre texte et citez des chiffres, vous devez en faire état dans votre question écrite. Vous ne l'avez pas fait. OK. J'acte, mais ce n'est pas convenable parce que ce n'est pas comme cela qu'on travaille. Vous devez suivre votre texte parce que sinon tout le monde peut évidemment s'emparer du micro et venir dire un certain nombre de choses. Dans une question orale, vous devez suivre votre texte, mais on va vous répondre.

La parole est à M. Henderick.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Puisque le règlement permet d'intervenir dans le débat dès qu'il y a une interpellation citoyenne, j'aimerais préciser un certain nombre de choses.

J'ai entendu les citoyens s'exprimer et visiblement mettre l'ensemble du personnel politique dans le même panier.

Nous, monsieur Fraiture, nous touchons 75 euros par jeton de présence et nous devons être présents pour le toucher. Une bonne partie des personnes dans cette salle est dans le même cas et ne touche pas des salaires mirobolants. Nous ne sommes donc pas tous des profiteurs, des richards et des parvenus, comme vous le dites. Cela devait être dit.

Ensuite, sur la transparence des rémunérations, il se déroule aujourd'hui à la Région bruxelloise un certain nombre de discussions sur des modifications à apporter à l'ordonnance de 2006.

Pour ma part, je suis assez partisan de l'idée que le système de transparence sur les rémunérations privées, à l'instar de ce qui se fait au Parlement européen, s'applique aux conseillers communaux, aux échevins ou aux représentants dans les communes. Cela permettrait de faire figurer sur la page de la commune, sous un petit onglet, les rémunérations privées.

J'estime que la charge que j'ai pu entendre aujourd'hui à l'encontre de certains membres du Collège est excessive – et je suis membre de l'opposition – et je voudrais rappeler que toutes les désignations au sein des conseils d'administration des intercommunales sont passées par notre conseil communal. Elles ont été portées à notre connaissance en 2012 et en 2013.

Je voulais le rappeler à certains qui sont intervenus aujourd'hui au sein de notre assemblée pour dénoncer et faire semblant qu'ils n'étaient pas au courant d'un certain nombre de fonctions de certains membres du Collège ici présents au Conseil communal.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Vous admettez volontiers que, comme je vous ai concédé un temps de parole ajouté à l'interpellation, nous puissions vous répondre à Mme Morenville et à vous-même avec un peu plus que les dix minutes qui nous sont normalement dévolues.

Vous êtes d'accord avec ça ?

(Assentiment des intéressés)

Avec ça, vous êtes d'accord, c'est déjà bien.

Je trouve légitime que vous demandiez un certain nombre de choses, pas de problème.

Avant de céder la parole à Mme Marcus et à M. Hutchinson, je vous dirais, cependant, que je suis un peu étonné que vous ayez mélangé dans vos propos ce qui est presque une affaire d'État et qui a évidemment un caractère pénal – le *kazakhgate* – avec des conflits d'intérêt à d'autres niveaux de pouvoir – je pense au président de la Chambre – ou encore avec des situations dans d'autres communes – je pense à M. Vanraes.

Je crois qu'il faut éviter de faire des amalgames. C'est une première chose. C'est de bonne guerre. C'est la politique.

Cela ne signifie pas qu'il faille ignorer l'exigence de transparence ni l'exigence de réformes. Nous sommes d'accord là-dessus.

Mme Morenville sait très bien que je préside un groupe de travail pour le renouveau de la gouvernance – groupe de travail auquel participe d'ailleurs Ecolo à ma connaissance – et que nous sommes en train d'élaborer un cadre juridique pour justement éviter un certain nombre de situations contestables voire détestables. Nous sommes d'ailleurs en mesure de proposer ces différentes réformes par voie de textes législatifs.

Il y a là-dedans la refonte totale de l'ordonnance de 2006 sur la transparence des rémunérations des élus bruxellois. Beaucoup plus de gens seront obligés de publier leurs rémunérations. Il y aura aussi une publication – puisqu'il y a une volonté de transparence – sur le site du parlement des rémunérations publiques et aussi – et cela c'est nouveau et je n'en ai pas tellement entendu parler – par tranches de revenus privés. Je pense que cela est indispensable à la transparence du fonctionnement de nos institutions. Tout cela est d'ailleurs basé sur des formules qui existent au niveau européen.

Nous avons aussi décidé de créer une commission de déontologie que les citoyens pourront saisir, ce qui est nouveau.

On a en outre sollicité de la Cour des comptes – sollicité, n'est-ce-pas, il faudrait qu'elle soit d'accord – qu'elle puisse nous servir aux contrôles des rémunérations.

Je reviens à Saint-Gilles. Vous avez demandé que nous publiions les rémunérations. C'est peut-être de la télépathie mais je signale que la semaine passée nous avons décidé ici – et d'ailleurs Mme Morenville a au moins fait preuve d'objectivité là, elle l'a rappelé – de publier ces rémunérations. Je pense qu'il est intéressant de le faire et d'anticiper même l'application de l'ordonnance sur les rémunérations qui est réformée au parlement. Nous savons que cela va prendre un peu de temps, donc autant aller plus vite au niveau communal.

Le site de la commune pourrait reprendre les rémunérations publiques. J'en parle à mon aise, Mme Morenville, car s'il y a quelqu'un de visible en matière de rémunérations, c'est moi, vous le savez. La preuve est que j'ai même déclaré mes revenus net dans un journal il y a quinze jours.

Cette liste reprendra, outre les rémunérations, la liste des éventuels voyages – ils sont rares, je vous rassure –, les éventuels frais de représentation, la liste des subsides communaux ou encore les mandats ou rémunérations exercés par des élus dans des asbl communales ou intercommunales.

On pourrait aller plus loin dans les rémunérations privées, mais on pourra renvoyer éventuellement au site du parlement.

Je vais évidemment passer la parole aux personnes que vous avez directement mentionnées mais je voulais vous dire que l'ordonnance de 2006 est appliquée ici.

Une personne est concernée, vous l'avez dit, et moi, je suis député aussi. Donc mes revenus sont décrétés ici, selon une formule visible que je peux vous donner. L'ordonnance de 2006 est donc respectée ici.

Vous avez évoqué, de manière insidieuse, mes fonctions de président du Parlement. Vous savez bien qu'elles sont exclues des 150%, et cela vaut pour tout le monde, pour les gens de tous les partis. Mais nous avons décidé justement de reprendre ces fonctions spéciales dans le plafond des 150%.

Je ne m'en suis pas beaucoup vanté – mais comme vous l'avez évoqué je peux en parler – mais, moi, j'ai anticipé cela au Parlement. Vous le savez ou pas ? Eh bien, vous regarderez un article budgétaire où sont transférées les baisses de rémunérations du président du Parlement – c'est inscrit au budget de la Région – pour nourrir justement, ce que j'ai toujours souhaité faire, un budget pour que le Parlement accorde un prix, qui serait le prix de l'Iris, le prix de la Région bruxelloise. J'ai donc déjà anticipé cette réduction. Vous n'avez qu'à regarder le budget, il est nourri par réductions sur une base volontaire. Je le dis parce que de temps en temps, c'est amusant de le rappeler.

Je vais maintenant céder la parole à M. Hutchinson et à Mme Marcus pour vous répondre.

Je voulais encore vous dire : ne confondons pas des situations illégales, ne confondons pas ce qui est un manquement à la déontologie ou encore des situations qui ne sont pas conformes justement aux lois et règlements.

J'en profite encore pour vous dire une chose. C'est avec beaucoup d'intérêt que je vous ai entendu reprendre une phrase que j'avais prononcée à VTM – je ne vais pas en faire tout un foin – mais la question qui était posée était de savoir s'il était normal qu'un bourgmestre touche un jeton de présence dans une asbl qui s'occupe de social. On ne parlait pas à ce moment-là du montant ni du montage – donc de l'escroquerie – qui était à la base de la rémunération. Vous replacerez cela dans le contexte parce que les phrases sorties d'un contexte sont parfois précieuses mais ne reflètent pas la vérité.

Je passe maintenant la parole à M. Hutchinson.

M. Alain Hutchinson, échevin de l'Enseignement – LB : Pour une fois et pour ne pas m'égarer j'ai écrit ma réponse. Je vais vous la lire pour ne pas prendre trop de votre temps.

Je voudrais donc apporter quelques éléments de réponse à cette interpellation qui n'a, selon moi, de citoyenne que le nom puisque nous savons que nous avons devant nous des intervenants qui ne sont, pour la plupart, que des représentants du PTB. C'est le premier élément de ce qui n'est en fait, selon moi, qu'une manipulation de plus d'un parti politique qui, n'ayant pas obtenu démocratiquement d'élus lors des précédentes élections, se présente masqué face à nous. Vous ne vous êtes pas annoncés comme étant du PTB.

Deuxième volet de cette manipulation, c'est la juxtaposition, dans votre texte – le bourgmestre y a fait allusion – de faits qui, en réalité, n'ont rien à voir les uns avec les autres, mettant dans un délire populiste sur la même ligne des détournements scandaleux, tels ceux de De Decker et ceux du Samusocial – qui me fâche encore plus que tout le reste – avec des rémunérations de mandats dont on peut certes discuter de l'importance, et avec ma rémunération en tant que Commissaire du gouvernement qui, en dehors de mon échevinat, constitue mon seul emploi rémunéré. En réalité, votre intervention est une sorte de copier/coller de tout ce qui est paru ces dernières semaines dans la presse belge, dont vous faites, je pense, un scandaleux amalgame.

Mais je veux vous dire, camarades marxistes-léninistes saint-gillois, que vous vous trompez et je ne parlerai que de mon cas.

Oui, je suis échevin de cette commune. Jadis, en charge de la Culture, aujourd'hui, en charge essentiellement des matières d'Enseignement. Et je pense n'avoir en rien lésé les intérêts de Saint-Gillois qui m'ont fait confiance et nous ont fait confiance.

Je passerai rapidement sur les réalisations qui furent les miennes, telles que le Jacques Franck, le centre culturel avec mon ami feu Albert Eylenbosch, la Maison du livre, le Parcours d'artistes qui ont, à côté de tant d'autres initiatives dans tous les domaines, sous l'impulsion reconnue de notre bourgmestre Charles Picqué, redonné à cette commune l'image que nous lui connaissons aujourd'hui et que beaucoup apprécient.

J'insisterai surtout ce soir sur les nombreuses réalisations en matière d'enseignement au bénéfice des enfants saint-gillois et de leurs parents. Nous avons fait face au boom démographique en créant des centaines de places nouvelles dans nos écoles fondamentales. Près de 800 enfants étaient en liste d'attente il y a cinq ans. Il n'y a plus de liste d'attente cette année-ci. Nous avons ouvert une nouvelle école fondamentale, rue

Hôtel des Monnaies et, cerise sur le gâteau, nous inaugurons en septembre prochain une nouvelle école publique d'enseignement secondaire général à pédagogie active.

Je m'arrêterai là pour l'instant dans cette énumération tout en vous disant que tout cela je l'ai entrepris, imaginé, réalisé avec des équipes formidables pour le salaire mensuel très précis – puisque c'est cela qui vous intéresse – de 1.388,42 euros net par mois.

Je vous épargnerai ce soir l'énumération de mes réalisations en tant que Commissaire du gouvernement chargé des relations avec les institutions internationales et européennes dans notre région. Je tiens à votre disposition les rapports d'activités. Vous pouvez les trouver d'ailleurs sur le site de mon commissariat de nos deux premières années de fonctionnement sous le contrôle du gouvernement et du Parlement bruxellois – devant lequel j'ai déjà été quatre fois présenter les réalisations, ce que Mme Bertieaux – dont vous avez retiré les propos dans votre intervention – n'a pas eu l'air d'avoir remarqué.

Un mot cependant pour que les choses soient claires. Ma rémunération à ce titre coûte effectivement 92.000 euros par an au gouvernement. Mais ce montant couvre une rémunération brute dans le cadre d'un statut d'indépendant qui m'a été imposé par le gouvernement, impliquant que je doive payer – alors que ce n'était pas nécessaire mais je suis obligé légalement de le faire – toutes les charges sociales et cotisations à l'Inasti, ce qui me laisse très précisément chaque mois – et je ne m'en plains pas, et je n'ai jamais dit que j'étais mal payé –, une rémunération nette de 3.000 euros.

J'ai aujourd'hui, monsieur Fraiteur, 67 ans. J'ai consacré plus de quarante années à me battre avec passion pour faire de notre société, une société plus juste et défendre les plus faibles d'entre nous. Quinze ans de syndicalisme, durant lesquels j'ai mis toute mon énergie dans des combats tels que l'accueil des migrants, à l'époque de René De Schutter, pour les plus anciens qui ont peut-être connu cette personnalité, la création du secteur non marchand, au Setca.

Et trente années de vie politique, qui m'ont amené à créer bien des choses et à faire bouger, je crois, bien des lignes en faveur de nos concitoyens, et notamment de nos concitoyens les moins favorisés.

La création de la CSD, à l'issue de la fermeture, de la faillite scandaleuse en 1981 – tout le monde a oublié cela ou à peu près – de la clinique Edith Cavell – 650 personnes victimes de cette fermeture et licenciées du jour au lendemain. À la suite de cela, la création de la CSD, qui occupe aujourd'hui plus de 400 personnes, toutes investies au services des personnes âgées, handicapées, malades, etc. CSD, dont j'ai présidé pendant 25

ans le conseil d'administration – encore un mandat ! –, sans que jamais un centime n'ait été octroyé à quelque administrateur que ce soit. Le Samusocial ensuite, dont j'ai soutenu et encouragé la création il y a près de 20 ans, lorsque j'étais ministre des Affaires sociales à la Cocof, et qui reste, malgré les comportements honteux de certains de ses dirigeants, un des meilleurs outils de réconfort pour les plus démunis d'entre nous.

Le Code bruxellois du logement, par lequel j'ai mis fin à des systèmes d'attribution de logements peu lisibles et dans lequel j'ai inscrit le droit de préhension au bénéfice des pouvoirs publics mais aussi le droit pour ceux-ci de s'emparer des logements vides et abandonnés à des fins spéculatives pour les mettre à la disposition des nombreux Bruxellois qui n'avaient pas de toit.

La création des agences immobilières sociales, en collaboration avec tout le secteur associatif et les pouvoirs locaux.

Je m'arrêterai ici, monsieur le président, mais comprenez, qu'après une vie aussi engagée à gauche que la mienne, je l'ai toujours affirmé haut et fort, qu'après avoir toujours veillé, en toute transparence et honnêteté, à l'intérêt collectif, souvent à vos côtés, monsieur le président, je ne peux accepter que l'on vienne aujourd'hui pour des raisons démagogiques et purement démagogiques, mettre publiquement mon honneur en question.

M. le président : La parole est à Mme Marcus.

Vous comprendrez qu'ils sont un peu longs mais quand on est mis en cause on a le droit de se défendre.

Mme Marcus, échevine des espaces publics, LB : J'ai prévu une longue réponse parce que je ne voudrais pas qu'après on dise que je ne vous ai pas assez répondu. J'ai des réponses à toutes vos questions.

Moi, aussi, je suis profondément choquée que l'on puisse comparer mon travail et les différentes missions que j'exerce avec des faits répréhensibles qui sont effectivement confondus dans votre question.

Comme l'a rappelé M. Vincent Henderick, et je l'en remercie, je tiens à rappeler que j'ai été élue comme échevine, que ma mission chez Vivaqua, c'est ce conseil communal qui m'a désignée pour y représenter la commune de Saint-Gilles. Il y a des mandats qui sont groupés chez Vivaqua, je vous les expliquerai. À la crémation, on peut fantasmer sur les rémunérations, je m'en expliquerai également, mais j'ai aussi été

désignée par ce conseil communal, et pour des raisons bien précises que je vous expliquerai aussi.

Comment vous parler de mon travail sans vous parler de mon engagement ? J'ai toujours aimé la chose publique, depuis toute petite, et m'y suis toujours intéressée.

J'ai un travail, j'ai été avocate dans ma vie puis je suis rentrée comme fonctionnaire dans un ministère et cela a toujours été pour moi un pilier essentiel de maintenir mon travail, car je pense que la politique, c'est un engagement, une forme de passion mais ça ne doit pas être mon pilier central. Mon pilier central reste mon travail parce que je veux pouvoir garder ce travail comme un gage de liberté par rapport à la politique, la liberté d'avoir un engagement politique et de pouvoir à tout moment m'en défaire. Mais, jusqu'à présent, je n'ai jamais eu ce besoin car j'estime faire mon travail correctement et le faire amplement, et d'arriver à des résultats qui me satisfont.

Vous me demandez de m'expliquer sur mes rémunérations et sur mes horaires de travail.

Je vais commencer par répondre à la question de Mme Morenville sur mon travail au sein d'Easybrussels.

Avant cela, je tiens d'abord à remercier Mme Morenville qui a quand même dit dans son article de presse que je travaillais beaucoup, que je connaissais mes dossiers, que j'étais présente à 100% dans mes fonctions, et que j'étais active et visible sur le territoire saint-gillois. C'est tout de même agréable, merci. Il y a malgré tout des choses positives.

Je vais commencer par mes rémunérations avant d'aborder les horaires.

Mes mandats : je n'atteins pas du tout le plafond des 150% comme vous l'avez dit à tort, vous avez corrigé cela aujourd'hui. Même en y intégrant le temps de travail que je preste au ministère, je n'y arrive pas non plus.

Où est-ce que je siège ? Je siège dans deux intercommunales, en tant qu'administratrice, qui sont directement liées à mes fonctions d'échevine des Espaces publics.

Je siège chez Vivaqua, qui s'occupe des impétrants, des égouts, c'est en lien avec mes compétences.

Et je siège chez Cremabru. Cremabru, c'est la crémation au sein du cimetière, qui est un espace public à gérer, et les relations entre le cimetière et la crémation doivent être gérées aussi.

Comment arrive-t-on au comité de gérance de Vivaqua ?

Vivaqua a été constitué il y a 120 ans par 6 communes, dont la Ville de Bruxelles, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Anderlecht et Ixelles. Les parts qu'elles détiennent dans cette intercommunale ne sont pas proportionnelles à celles des autres communes. Les communes fondatrices détiennent 30.000 parts, là où les autres communes en ont 1.000, 2.000 ou 3.000.

Les parts fondatrices sont dans les mains des communes qui ont créé cette institution. À tour de rôle, de mandats communaux en mandats communaux, de législature en législature, les communes fondatrices assurent la gérance. Dans ce mandat-ci, c'est Saint-Gilles et, en tant qu'échevine des Espaces publics, j'ai été désignée à ce poste et, effectivement, je perçois un brut de 56.000 euros mais, contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a pas de jetons de présence en surplus, c'est un salaire fixe.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
C'est vrai depuis le 1^{er} avril 2017, date à laquelle les jetons de présence ont été supprimés.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Oui, c'est vrai mais c'est nous qui l'avons demandé. Mais il n'y avait pas de jetons de présence souhaités, en tout cas de la part du comité de gérance.

En allant défendre-là le mandat saint-gillois qui nous est confié, nous allons aussi défendre l'ensemble des communes. C'est un honneur pour Saint-Gilles cette fois-ci d'aller défendre l'ensemble des communes. Mais nous avons fait, je pense, un travail excellent durant ce mandat.

Nous avons finalisé la fusion entre Vivaqua et Hydrobru, ce qui a représenté d'énormes heures de travail. Nous finalisons la sortie extrêmement difficile des communes néerlandophones, avec l'impact économique que cela représente pour Vivaqua.

Nous sommes parvenus, durant cette gérance, – je dis bien « nous », parce que c'est la commune de Saint-Gilles, qui siège-là et qui obtient ces résultats – à maintenir le prix de l'eau au sein de notre Région, ce qui n'a pas été le cas dans d'autres régions. Nous avons initié une étude pour lancer une usine à coke, qui va permettre de créer de l'emploi chez Vivaqua, c'est un projet qui apparaîtra bientôt. Je pense qu'aucun autre mandataire, avant cette mandature-ci en gérance, n'a relevé de tels défis.

Il existe en outre chez Vivaqua des mandats dérivés de cette intercommunale. J'ai été désignée, au sein des 4 gérants, pour assister une fois par mois au conseil d'administration d'Hydrobru. Dans le cadre de la fusion, en effet, nous devons opérer un

rapprochement, ce qui signifie qu'il faut s'assurer que ce qui se dit des deux côtés est bien la même chose. Là, j'ai perçu en jetons de présence 3.200 euros brut sur l'année.

Il y a un autre mandat qui dépend directement de Vivaqua, c'est le CA d'Hydralis. Je ne tenais pas spécialement à y siéger mais il fallait qu'il y ait un poste d'administrateur de Vivaqua. Pourquoi ? Parce que c'est le fonds de pension de Vivaqua. Il s'agit d'un fonds de pension qui doit faire l'objet de placements par obligations, par actions, il y a une grande sécurité à apporter aux placements du fonds, qui représente quand même les pensions des travailleurs. Pour siéger dans ce CA, il faut que Vivaqua soit présent parce que si ce fonds de pension devait être en difficulté, Vivaqua devrait subvenir sous forme de garantie.

La gérance est donc représentée chez Hydralis. Mais chez Hydralis, il est impératif d'être universitaire pour assister à ce CA. Et, en gérance, j'ai été désignée parce qu'il n'y avait que deux universitaires sur quatre, et que le deuxième était déjà le vice-président assez chargé. Donc, j'ai assumé cette fonction. Ceci représente 7.000 euros brut sur l'année. J'ai assisté à toutes les réunions, de façon très volontaire car c'était très très intéressant comme travail.

Je ne vous cache pas que je dois aussi assumer l'asbl du château de Modave, à titre bénévole, gratuitement, je vous rassure, et aussi l'asbl du club de tennis du personnel de Vivaqua, cela fait partie du mandat. Et tout ça se passe à Benin, Marchin, Spontin, Modave, ce sont tous les sites de captage que la gérance retrouve régulièrement, ce qui sans doute, à l'époque, de façon historique a justifié le besoin de ce véhicule dont je me passerais volontiers. La rémunération pour l'ensemble de ces mandats Vivaqua représente 69.000 euros brut.

Pour la crémation, n'allons pas nous imaginer qu'il y a là un mandat qui serait considéré comme déraisonnable puisque le conseil d'administration se tient le 1^{er} lundi de chaque mois et le jeton de présence est de 123 euros, ce qui m'a représenté, puisque j'assiste à tous les conseils d'administration, 1.200 euros brut.

En ce qui concerne la commune, je pense que le travail que je mène avec mes équipes est un travail efficace, qui donne des résultats concrets et visibles. Cela vous avez pu, je l'espère, le constater par vous-mêmes sur le terrain. J'ai la chance de travailler avec du personnel communal très compétent et très motivé. C'est vrai que ce sont des matières agréables – les contrats de quartier, le sport, il y a énormément de matières qui sont de grands défis – et une grande partie de la réussite de ces missions leur revient.

Vous me parlez d'une rémunération de la Fédération des mutualités socialistes. Je n'ai jamais demandé à percevoir de jetons de présence à cet endroit. J'estime que là j'ai le grand honneur de siéger dans le bastion de la sécurité sociale. C'est déjà suffisant, je n'ai pas besoin de rémunérations pour aller me présenter aux mutualités socialistes.

En ce qui concerne mon emploi de fonctionnaire au ministère de la Région. Je suis statutaire depuis 1999, j'adore cette mission et celle dont j'ai la charge pour l'instant tout particulièrement. Je coordonne la simplification administrative au niveau régional bruxellois. Je ne vais pas me jeter des fleurs mais, avant l'arrivée de la ministre Fadila Laanan, Bruno de Lille, malgré mes propositions, n'a absolument rien fait en cette matière, et un retard colossal a été pris par la Région bruxelloise.

En 2015, j'ai créé Easybrussels, développé un comité de pilotage et rencontré tous les décideurs de toutes les administrations et de tous les niveaux de pouvoir pour faire avancer les défis qui nous attendent à Bruxelles en matière de simplification administrative : les marchés publics en ligne, la facturation électronique, le guichet en ligne, l'alphabétisation numérique, l'open data, la gratuité des documents au guichet. Vous avez sur vos tables le deuxième rapport, qui est sorti il y a deux jours et que je dépose au gouvernement.

Je vais vous parler, pour finir, de mes horaires. En tant que fonctionnaire, j'applique le statut du fonctionnaire, édicté par un arrêté du gouvernement, qui prévoit la possibilité de prendre des congés politiques non rémunérés, ce que je fais.

Je preste à mi-temps. Je suis donc le matin ou l'après-midi au ministère et à la commune ou vice-versa, tous les jours de la semaine. Je rencontre les chefs de service de manière très régulière dans les deux institutions. Et, pour votre complète information, je vous signale qu'au ministère je pointe sur une pointeuse et, donc, vous pourrez très facilement demander à vérifier mes heures..

Pour les réunions Vivaqua, je prends le plus souvent sur mes jours de congés annuels. Beaucoup de réunions commencent à 17 h, puisqu'il y a d'autres mandataires qui y siègent et ont le même type d'agenda, ou entre l'heure du midi et, en tant qu'échevine, il y a des tas d'heures qui se tiennent durant le week-end ou à d'autres moments, je pense que vous savez très bien que le métier d'échevin s'étend sur une semaine complète, week-end compris.

Suis-je workaholic ? Peut-être. Je me lève à 6 heures du matin et rentre à 23 heures, en moyenne. Il est certain, et je vous remercie d'avoir attiré mon attention, que je ne

pourrai maintenir ce rythme indéfiniment et que je privilégie peut-être un peu trop la qualité de mon travail et les relations sociales avec les citoyens à ma qualité de vie. C'est sans doute une erreur mais, pour l'instant, c'est mon choix. Je travaille avec passion pour ma commune, pour l'eau des Bruxellois, pour des conditions dignes de crémation et moins de démarches administratives pour les citoyens et les entreprises. Je suis fier de tout cela mais je ne rajeunis pas et, comme je vous le dis, cette cadence je ne la maintiendrai sans doute pas.

Je terminerai en vous disant, madame Morenville, que si Saint-Gilles avait toujours l'honneur de siéger à la gérance de Vivaqua et si vous deviez en tant que représentante en tête de la liste Ecolo, monter au Collège, je vous céderais le mandat Vivaqua avec plaisir. Car je sais, madame, que vous êtes une femme qui travaillez énormément, vous aussi. J'aimerais connaître aussi quel est votre horaire et comment vous organisez votre vie, cela m'intéresse.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Vous avez maintenant droit à deux ou trois minutes pour répondre ou commenter les réponses qui vous ont été adressées.

M. Loïc Fraiture : Beaucoup de choses ont été dites.

Dans la fameuse commission du Parlement, on parle de transparence sur les tranches, c'est déjà une avancée mais ce n'est pas encore terrible. On aimerait les montants exacts mais il y a des compromis à faire. En tout cas, c'est une avancée.

Par contre, un conseil de déontologie, ça signifierait que le monde politique se contrôle lui-même. Vous avez dit que les citoyens peuvent éventuellement le saisir. Mais qui statue ?

Quand on dit que je mélange des histoires qui n'ont rien à voir, oui, j'ai pris des exemples qui étaient exhaustifs, selon moi, de tout un problème qui fait bien partie d'un système. Il ne s'agit pas de cas particuliers. À force de dire ça, je ne sais pas si vous vous rendez compte que la connexion est de plus en plus grande avec les gens. Cela devient difficile de faire croire que ce sont des cas particuliers.

Je trouve cela positif qu'il y ait des avancées. Je tiens à préciser qu'elles n'émanent pas spontanément du monde politique lui-même mais que ces avancées sont le fruit d'une pression. On est donc dans notre rôle. Il n'y a pas de démagogie ni de populisme là dedans. C'est la base.

Pour être clair, je parle bien de toutes les rémunérations, privées ou publiques. Il ne s'agit pas de dire quand il y a un OIP ou une asbl financée à 50% au moins par les deniers publics, alors il faut être transparent. Non, ça ne suffit pas.

Le cas de De Decker est un scandale d'État beaucoup plus grave que d'autres exemples que j'ai cités. Il rentre quand même dans la loi de 2006. Il faut donc aller beaucoup plus loin.

Il ne s'agit pas de dire « tout le monde est pourri », non. C'est une question de culture. C'est un mécanisme sociologique. Certains ont pris des habitudes, parce que 150% des indemnités parlementaires cela représente déjà 15.000 euros brut, sans compter tous les avantages. Cela prouve vraiment une déconnexion et il faut s'en rendre compte.

Parce que toutes les tâches que vous avez énumérées, Mme Marcus, je suis persuadé que vous les faites de votre mieux, mais elles font partie de votre travail d'échevine. C'est votre emploi. Moi, je suis professeur, quand j'assiste à un conseil de classe, je ne touche pas de jetons de présence et mon métier me tient à cœur. Cela fait partie de votre travail d'élue de défendre les intérêts de la commune.

Pour être clair, il y a des avancées mais il y a encore du boulot et cela ne viendra pas du monde politique lui-même.

Je suis bien en train de parler d'un système qui a des tendances mécaniques à des conflits d'intérêt. Et c'est cela qu'on veut éviter un maximum.

Il ne s'agit pas de dire qu'il y a des cas particuliers, non. Cela on n'y croit pas. Ce n'est pas comme ça que cela se passe.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Je ne vais pas débattre avec vous mais je voulais simplement préciser que la commission de déontologie dont vous parliez, et qui pourrait être suspectée, en effet, d'être contrôlée par les politiques, sera présidée moitié par des magistrats, moitié par des politiques. C'est quand même un gage.

M. Loïc Fraiture : Je parlais d'un contrôle citoyen.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Ce qu'il faut combattre, c'est surtout la culture du secret. Après on peut débattre des mérites des uns et des autres, mais c'est la culture du secret qui est évidemment la pire des choses.

La parole est à Mme Morenville pour sa réplique.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :

Nous ne sommes pas de ceux qui mélangent tout et font du populisme à bon compte, ce que nous cherchons, c'est la transparence.

Nous nous interrogeons, en réalité, sur la capacité des membres du Collège à assumer leurs fonctions ainsi que sur les montants des revenus qui n'ont plus rien à voir avec les revenus moyens et qui vous déconnectent quelque part des habitants saint-gillois.

Nous ne remettons pas en cause la qualité du travail des échevins et du bourgmestre mais vous comprendrez que l'on s'étonne.

Quand j'entends Mme Marcus parler de son mandat à Vivaqua, de son travail à easybrussels et de son travail d'échevine, vous reconnaîtrez que c'est difficile de penser que l'on peut faire tout ça en une journée et en un temps plein.

Vous nous parlez du cumul des rémunérations mais, moi, je vous parle aussi du cumul des fonctions. Et c'est là qu'il y a un vrai problème. Comment vous les assumez ? Comment M. Hutchinson assume ses deux fonctions, comment Mme Marcus assument ses trois fonctions, comment vous, monsieur le bourgmestre, vous assumez votre fonction de président d'assemblée au parlement régional et celle de bourgmestre, qui devrait être une fonction à temps plein dans une commune de 50.000 habitants ?

Oui, le groupe de travail avance mais la nouvelle ordonnance n'est toujours pas votée donc, moi, je vous parle de la situation actuelle et de la situation des années précédentes.

Vous dites que vous rétrocédez une partie de vos indemnités comme président d'assemblée – je ne sais pas s'il s'agit de la totalité de l'indemnité ou d'une partie – pour un prix, que vous remettrez vous-même j'imagine, est-ce que ce prix vous survivra ? On ne sait pas. J'aimerais simplement avoir quelques précisions là-dessus.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Vous les aurez.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :

Puisque vous arrivez à faire tout ça, on pourrait avoir un Collège moins nombreux, en fait. Puisque vous arrivez à assumer toutes ces fonctions, en dehors de votre fonction d'échevin. Vous pourriez avoir un Collège comptant 30% d'échevins en moins ! C'est d'ailleurs une proposition de M. Vervoort, et aussi d'Ecolo, depuis longtemps.

J'aimerais également avoir une petite précision. M. Hutchinson nous disait qu'il gagnait 1 388 euros net par mois. Êtes-vous échevin à mi-temps ? Parce que le salaire d'un échevin représente 60% du salaire d'un bourgmestre. Or, si je ne me trompe, le salaire d'un bourgmestre est d'au moins 7 000 euros brut. Je ne vois donc pas comment vous arrivez à 1 380 euros.

M. Alain Hutchinson, échevin de l'Enseignement – LB : Je vous réponds tout de suite, le salaire brut est de 4.200 euros, je pense, le restant je fais précompter, c'est tout.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Donc de 4.300 euros net vous arrivez à 1 200 euros net par moi comme échevin ?

M. Alain Hutchinson, échevin de l'Enseignement – LB : 1.400 euros, oui.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Ça c'est étonnant.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Tous ces documents peuvent être mis à disposition, madame Morenville.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Oui, je veux bien. De toute façon, vous allez devoir le faire. La transparence des mandats va bientôt être d'application.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Moi, j'ai donné mes fiches...

Certains prélèvent un peu plus, d'autres moins. Vous devez calculer le net et le brut en fonction des précomptes professionnels qui sont payés. Certains précomptent plus que d'autres, qui sont rattrapés à la fin de l'année. Tout ça doit être objectivé. Tous les documents sont consultables. Ce n'est pas un problème.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Donc tous les échevins ici du Collège gagnent plus ou moins 1.300 euros net par mois environ ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Mais non ! Je vous ai expliqué que M. Hutchinson précomptait davantage !

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
Donc, c'est du 4.300 brut par échevin, on est d'accord ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Il l'a dit, il l'a dit.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
On va donc avoir ces montants ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Les chiffres sont consultables, vous êtes conseillère communale, vous pouvez avoir ces chiffres quand vous voulez !

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Ils devraient être consultables sur le site depuis longtemps. Cela fait partie de l'ordonnance 2006 qui n'est pas appliquée, en fait.

J'en viens à ma dernière question à laquelle vous n'avez pas répondu et qui concerne le rapport qui devait être fait pour le mois de mars et qu'on n'obtient pas.

Je vous l'avais demandé la semaine passée et vous m'avez dit pas avant septembre. Or il devrait déjà être fait !

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : On avait dit pour septembre, oui.

En attendant, vous posez les questions que vous voulez, vous consultez qui vous voulez. J'ai ici une fonctionnaire qui vous dira comment on me retire une certaine somme d'argent pour que je reste dans le plafond. Les services sont à votre disposition pour donner tout éclairage sur les rémunérations.

Le rapport présentera l'intérêt de ne pas reprendre que les chiffres communaux mais de reprendre les chiffres des intercommunales, ça c'est bien. C'est ce qui va être intéressant dans le rapport. On va y ajouter les autres rémunérations en plus des rémunérations communales directes. Celles-là sont consultables quand vous le voulez. L'histoire de la rémunération de M. Hutchinson c'est facile à vérifier.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
Oui, mais pour la vôtre ? Nous on reprend les chiffres officiels et comment peut-on savoir que vous rétrocédez vos indemnités de président du parlement pour un prix. Comment on le sait, nous ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Il y a eu une discussion lors de l'établissement du budget. Ça a été dit au budget, il y a un poste qui a été ouvert pour un prix du parlement.

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : Le budget du parlement est voté en commission à huis clos.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Il faudra un règlement, évidemment

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : Je vous le dis, ces lieux ne sont pas publics, on ne peut pas les connaître. Le budget du Parlement est voté à huis clos en commission.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Mais si.

M. Maron, vous connaissez bien les budgets, je vous montrerai la ligne où c'est inscrit.

De toute manière je ne m'en vante pas, je ne m'en suis pas vanté, c'est parce que vous êtes venus avec des faux chiffres tout à l'heure.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Les chiffres officiels.

Sinon pour conclure et répondre à Mme Marcus, j'occupe un emploi à temps plein où je gagne 2.100 euros net et c'est mon seul emploi rémunéré. S'y ajoutent simplement les jetons de présence au conseil communal, comme mandat rémunéré.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : J'ai dit que vous travaillez beaucoup, je n'ai pas dit que vous cumuliez !

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Essayons de sortir par le haut de toute cette affaire et, surtout, ne contestons pas que la transparence est assurée et que c'est le plus important.

La parole est à M. Henderick.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je pense en effet que nous devons sortir par le haut de ce débat.

La semaine dernière, dans le cadre de la décision que nous avons prise concernant la transparence des rémunérations et des mandats de ce conseil communal, j'avais proposé de voir si sur notre site nous pouvions adopter le même système que celui qui existe au Parlement européen, et qui devrait être adopté au parlement régional prochainement.

En ce qui concerne l'affirmation que les échevins désignés par certains membres de ce conseil communal n'auraient pas le temps suffisant pour exercer l'ensemble de leurs mandats, je rappellerai que, le 23 mai 2013, ce conseil communal à l'unanimité, où M. Maron siégeait, Mme Morenville siégeait, Mme de Radiguès siégeait, M. Lagrou siégeait, a approuvé la désignation de Mme Marcus et d'autres membres de ce Collège dans les différents conseils d'administration des intercommunales.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Mais pas la publication des rémunérations, Vincent, sois honnête !

(Rumeurs)

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Si sur les rémunérations, il y a un en effet un souci, l'interpellation de Mme Morenville portait sur l'emploi du temps des échevins du Collège, pas sur les rémunérations.

Sur l'emploi du temps, vous avez désigné ces membres du Collège dans les différentes instances que vous critiquez aujourd'hui.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Voilà. L'incident est clos

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : Finalement, je crois que le cdH veut encore bien gouverner avec vous.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Ici ?

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : Je n'en sais rien, je m'interroge.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Ça n'a strictement rien à voir, Alain.

À un moment donné, il faut un peu de cohérence intellectuelle dans les gestes qu'on accomplit. En 2013, vous avez désigné Mme Marcus au conseil d'administration de Vivaqua, au conseil d'administration de la société de crémation, au conseil d'administration d'Hydralis, et maintenant vous vous plaignez qu'elle a trop de mandats. Un peu de cohérence, svpl.

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : M. Maron, n'oubliez pas que nous avons gouverné ensemble pendant dix ans aussi.

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : Vous aurez constaté que nous n'avons jamais jeté d'exclusive sur personne, monsieur le bourgmestre. C'est le cdH qui a jeté des exclusives, nous on n'a pas fait ça, vous l'aurez constaté !